

CONCOURS D'IDÉES POUR
L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS A ST-ROMAIN

RAPPORT DU JURY

1. Introduction
2. Réflexions de base
3. Examen des projets
4. Approche d'une synthèse
5. Tours éliminatoires
6. Classement et prix
7. Recommandation
8. Ouverture des enveloppes

AYENT, MARS 1983

COMPOSITION DU JURY

Président : Bernard Attinger
architecte cantonal, Sion

Membres : Jean Steiger
délégué de la Lienne S.A., Sion
Charles-André Meyer
architecte FSAI-SIA, Sion
Gotfrid Tritten
artiste-peintre, Grimisuat
André Meillard
architecte, Sierre

Suppléants : André Savioz
conseiller communal, Ayent
François Kuonen
architecte ETS, Sion

I INTRODUCTION

Réuni à la Salle polyvalente de St-Romain, le jury a siégé les 22 et 24 mars 1983, pour examiner et classer les huit projets présentés, tous rentrés dans les délais et admis au jugement.

D'emblée, le jury tient à relever la qualité d'ensemble des solutions proposées, qui ont permis d'enrichir le débat sur un problème, certes modeste, mais complexe par ses données.

Deux projets proposent le maintien du volume de la grange à son emplacement actuel, ce qui constitue une dérogation par rapport aux directives du programme. Cependant, comme il s'agit d'un concours d'idées, au sens de la norme SIA 152, le jury décide de les accepter.

La liste des projets est dès lors la suivante :

no 1 : 154230
 no 2 : 110801
 no 3 : 761640
 no 4 : 774830
 no 5 : 217835
 no 6 : 214431
 no 7 : 114329
 no 8 : 103300

II REFLEXIONS DE BASE

Pour mieux situer le débat inhérent à tout jugement, le jury tient à préciser quelques réflexions de base susceptibles d'établir un dialogue entre les concurrents et lui-même, à travers les propositions formulées.

Apprendre à voir

La lecture du lieu passe tout d'abord par la perception d'une silhouette, celle du village de St-Romain perché sur son promontoire. Le front ouest, ainsi vécu, conduit très rapidement à l'appréhension d'une "façade", d'un côté représentatif, d'une part, et d'un "intérieur", d'un côté intime, d'autre part.

L'affirmation de cette "façade" est encore renforcée par le caractère des institutions qui la composent, église et maison de commune, tandis que "l'intérieur" trouve sa limite arrière avec l'école, au nord.

Quant au village et à la place, ou plus exactement à la séquence des espaces définis par les vides laissés dans le tissu bâti, ils constituent le support des institutions et des autres fonctions reconnues (auberge, petits commerces, arrêts de bus, cours de récréation, lieu de rencontre, etc).

Mettre en valeur

La mise en valeur formelle et fonctionnelle (but même du concours) des espaces au centre de St-Romain implique un langage systématique et cohérent, c'est-à-dire un assemblage des différents éléments existants ou à créer (bâtiments, mobilier, revêtements, plantations, etc) à l'aide d'une structure logique.

La revalorisation de l'intérieur ne peut pas se faire sans une prise de conscience de l'extérieur, c'est-à-dire du front ouest qui doit être affirmé symboliquement.

Respecter les contraintes

La structure logique, c'est avant tout une conception d'ensemble à l'échelle du problème posé : la modestie dans l'intervention doit permettre de ne pas introduire des moyens disproportionnés, puisqu'il s'agit d'un cadre villageois.

Par ailleurs, le comportement de soumission et de contestation par rapport au bâti existant, au projet de route et autres composantes formelles et fonctionnelles, doit se faire dans une concordance aussi totale que possible entre la pensée et les moyens utilisés pour la mettre en oeuvre.

Premières conclusions

Ces quelques réflexions amènent le jury à reconsidérer les données du problème sur la base des projets rendus et d'une nouvelle visite des lieux.

Il en ressort :

1. que la tâche à résoudre est certes complexe, parce que le contenant, issu d'un développement hétérogène dans le temps, manque d'unité, mais que, dans tous les cas, la solution doit rester à l'échelle d'une petite communauté, d'une nuisance de trafic somme toute relativement faible, et ne pas se perdre dans des mesures plus en rapport avec la ville qu'avec le village;
2. que les projets rendus correspondent, pour la plupart, à la tâche ainsi définie, avec une qualité d'analyse ou d'interventions assez grande;
3. que, cependant, aucun d'entre eux, n'apporte la solution "complète", mais qu'ils permettent, par l'addition de certains de leurs contenus, de répondre au problème posé.

III EXAMEN DES PROJETS

Le jury tient à illustrer cela par une analyse, plus ou moins détaillée, de chaque projet, en ne leur attribuant, pour l'instant, aucune note de valeur en vue du classement.

Projet no 1 : 154230

P. Lopez

L'analyse du lieu est bonne. Elle se traduit par une lecture claire des composantes : façade principale, côté jardin, socle, extérieur et intérieur du village, et se concrétise dans une trame - support de la reconstruction future.

La transcription de la conception utilise une série d'éléments structurants mais propose un modèle d'organisation plus théorique que pratique : l'assemblage de deux systèmes orthogonaux par le jeu de la transparence ne prend pas assez en compte le bâti existant et n'arrive pas, dès lors, à créer l'ordre pourtant voulu.

Par ailleurs, le contenu de certains espaces, dont la place à côté de l'école primaire ou celle de la maison de commune, n'est pas assez traité. La fontaine et l'arrêt de bus sont intéressants par leur langage symbolique et leur fonction de seuil, mais ils restent problématiques dans leur localisation.

Projet no 2 : 110801

Alain Lopez

"La tentation totalitaire de modeler le vécu urbain" (cit. de Bruno Zevi) résume bien toute l'analyse de base de ce projet : ironie volontaire ou essai de grandiloquence ? En tout cas, les citations emphatiques utilisées pour servir de référence à la définition de l'image du site-lieu vont bien au-delà des préoccupations d'une communauté villageoise...

Et, pourtant, si l'analyse de départ semble ainsi manquer de mesure, la volonté de structurer l'espace s'avère bonne dans un concept global très clair. La localisation d'éléments-signaux le long de parcours reconnaissant bien l'extérieur et l'intérieur du village permet d'introduire une séquence très riche, ceci d'autant plus que l'espace routier et le carrefour sont traités avec pertinence aussi bien dans les dégagements aménagés que dans la clarté des cheminements. La route de Fortunoz devient "rue" grâce à l'aménagement proposé, ce qui s'avère être en parfait accord avec la notion d'échangeur voulue à l'endroit du carrefour. On peut regretter que la place à l'ouest de l'école primaire ne soit pas utilisée, en prolongement à la cour de récréation.

La construction de la "place marchande" n'est pas à l'échelle de la localité et l'occupation d'un espace par des activités construites n'est pas forcément garante d'animation, surtout quand les chances de les voir fonctionner s'avèrent quasi-inexistantes (p.ex. marché couvert).

Projet no 3 : 761640

R. Yafraidi f. Amala

Les moyens utilisés sont très discrets et le projet ne prend possession que d'un strict périmètre, en négligeant trop d'espaces à disposition (place de l'école primaire, secteur nord-ouest notamment). Cela provient d'une prise en compte, dans l'analyse très pertinente du contexte général, de la nécessité d'intervenir avec modestie. Mais cette modestie, s'avère trop restrictive.

Il n'en reste pas moins intéressant de constater l'introduction d'une limite entre le dedans et le dehors par la création d'un axe planté d'arbres.

La route est ramenée au tracé actuel et la grange est ainsi "récupérée" pour devenir fontaine, ce qui place le projet en contradiction avec les contraintes citées dans le programme. L'idée d'un revêtement de sol dissuasif pour les véhicules est bonne par le fait qu'elle permet de "civiliser" ceux-ci et de rendre compatible la cohabitation piétons-voitures sur un même lieu.

Projet no 4 : 774830

Molly Voller

L'analyse de base ramène bien le débat à un problème de parcours entre les deux pôles constitués par l'église et la maison de commune, au sud, les écoles et la salle polyvalente, au nord. La prise en compte de l'arrêt de bus comme élément structurant complète ce constat.

Très logiquement, la conception s'exprime dès lors par la notion de séquences entre le pôle supérieur et la place oblique au sud, en mettant une certaine emphase sur la grange conservée, qui devient fontaine, impliquant également, par sa "conservation", le maintien du tracé actuel de la route. Ce refus du projet routier envisagé appelle ici également une remarque concernant le respect des contraintes du programme.

La dramatisation des éléments architecturaux, quoique très intéressants par le langage, l'abstraction faite de la situation climatique font malheureusement de cette proposition une réponse à un problème plus urbain que villageois.

→ Le refus d'accepter le bâti, dans le secteur ^{sud} ~~nord~~, ne se fait pas dans un esprit de continuité de l'histoire et s'impose comme un acte "temporaire" isolé du contexte, alors que, dans le secteur nord, l'intervention se fait par un prolongement "naturel" de l'existant.

Projet no 5 : 217835

J. Tourelle

L'occupation de tout le périmètre par une arborisation, des éléments de mobilier de plein air, des places de parc répartis avec plus ou moins de logique, n'arrivent pas à convaincre, notamment l'éloignement des places de jeux par rapport à l'école.

L'argumentation conceptuelle n'est pas suffisante pour justifier les choix.

Projet no 6 : 214431

W. Duran

La conception, très claire, résulte d'une bonne analyse de base : elle tend à mettre en valeur la "façade" ouest en privilégiant clairement le cheminement correspondant. La position de la fontaine, comme signal d'entrée de la rue principale, s'inscrit logiquement dans ce contexte.

Les propositions d'ensemble représentent une bonne solution tant dans l'aspect fonctionnel que dans le traitement formel, adaptés aux besoins, et tous les espaces sont bien utilisés ou mis en valeur.

Malheureusement, le carrefour n'est pas bien résolu, car la correction proposée du tracé renforce encore le caractère routier, au lieu de l'atténuer et les perrons latéraux ne s'insèrent pas dans la composition. Mis à part ce fait, il faut reconnaître que les cheminements sont bien définis et que les différents espaces sont traités en concordance avec les fonctions : place derrière la maison de commune, parking vert, cours de récréation, etc. L'esplanade confère un aspect "rue" à la route de Fortunoz mais prend un peu trop d'ampleur. La double rangée d'arbres, sur la route d'Anzère, crée une situation de porte, de signal marquant l'entrée nord du secteur.

Projet no 7 : 114325

J. J. J.

L'analyse conduit à reconnaître, entre autres, l'importance de l'arrêt de bus dans le contexte général. Il en résulte une intégration de cette activité dans le secteur sud, sur la place. Si quelques problèmes en découlent dans le fonctionnement, il faut convenir que cela contribue à valoriser cet espace, au même titre que le portique, ajouté sur la façade est de la maison de commune, constitue l'élément indispensable à l'insertion de ce bâtiment à l'intérieur du village. Cette valeur, accordée à l'intérieur, a pour corollaire que la "façade" ouest reste marginale et non affirmée.

L'isolement volontaire des deux secteurs, de part et d'autre de la route, se fait dans une attitude de soumission par rapport au projet de celle-ci. Mais l'ensemble reste néanmoins bien structuré. Les cheminements fonctionnent bien.

Si on peut déplorer que le secteur nord soit traité trop discrètement (place à l'ouest de l'école primaire non utilisée par exemple), il faut souligner, par contre, la volonté d'affirmer le secteur sud, lieu privilégié, par la création d'espaces définis par des portiques ajoutés aux bâtiments existants, ainsi qu'un couvert abritant la fontaine-lavoir et l'arrêt de bus. Au nord, le passage entre les deux écoles est très bien affirmé et résolu.

Un élément intéressant à signaler est le pavillon d'accès aux abris, sur la grande place de l'est. Il matérialise l'espace, tout en affirmant une fonction. Par ailleurs, l'allée avec réverbères, sur le front sud de cette place, transforme également, comme dans d'autres projets, la route de Fortunoz en "rue".

Enfin, l'on peut dire que la caractéristique essentielle de cette proposition réside dans son unité.

Projet no 8 : 103300 *lig*

Le projet aménage assez bien l'ensemble, mais sans pourtant convaincre. Cela provient sans doute d'un manque de conception claire. L'on a plutôt l'impression d'une répétition d'éléments, non dénués de qualité, mais sans grande cohésion les uns avec les autres. L'unité formelle des bouts de place en demi-cercle procède plus d'une démarche graphique que spatiale, car à certains endroits, comme par exemple derrière la maison de commune, ils sont sans rapport avec l'expression de la fonction.

Le passage souterrain reliant les deux écoles est bien résolu techniquement, quoique peut-être disproportionné, en raison de l'impact assez faible du trafic.

IV APPROCHE D'UNE SYNTHÈSE

Après cet examen des différents projets, le jury constate que les premières conclusions, à savoir notamment le manque d'adhésion totale à l'une ou l'autre des propositions, se vérifient, mais que certaines idées peuvent d'ores et déjà être retenues à l'intention du maître de l'ouvrage.

Sans classement hiérarchique, il s'agit de :

1. réorganiser l'axe ouest ^t la rue principale, qui permet de remettre encore plus en valeur ce front (valeur symbolique)
2. introduire dans la composition d'ensemble un symbole, sur l'espace entre cet axe et la route, pour signaler ce front
3. revitaliser la place intérieure, en complément à cette mise en valeur du front ouest : il ne s'agit pas tant de construire le lieu, mais plutôt de le définir
4. canaliser, au bon endroit, les cheminements
5. améliorer la place, à l'ouest de l'école primaire et, partant, mieux structurer l'espace routier en contrebas
6. définir la "rue" dans le village et vers Fortunoz, en restant dans des limites raisonnables quant à l'intervention

7. faire participer l'entrée est de la maison de commune à l'espace intérieur du village
8. supprimer définitivement la grange, sans que cela ne tue la notion de filtre, de fermeture de l'espace (l'élément de fermeture, végétal ou minéral, doit être recréé en tenant compte du projet routier).

V TOURS ELIMINATOIRES

1er tour

Compte tenu de tout ce qui précède, le jury peut, dans un premier tour, éliminer le projet no 5 : 217835, parce qu'il n'apporte pas de contribution suffisante au débat.

2ème tour

Dans un deuxième tour, en élevant le niveau des exigences, des appréciations et des solutions possibles, le jury décide d'écarter les projets no 1 : 154230 (trop problématique), no 3 : 761640 (pas assez développé) et no 8 : 103300 (connotations trop formalistes).

VI CLASSEMENT ET PRIX

Considérant, parmi les quatre projets restants,

1. qu'aucune solution n'apporte à elle seule une réponse à tous les problèmes posés,
2. que la tâche principale des concurrents consistait, avant tout, à résoudre l'intérieur du village,
3. que deux tendances s'affrontent, l'une, typée, marquée par une construction du lieu à l'aide d'éléments architecturaux, l'autre, fonctionnelle, systématique, concrétisée par une occupation logique des vides,
4. que deux projets proposent des solutions pour la revalorisation symbolique du front ouest, sa signalisation (fontaine, pavillon d'information), une transformation en conséquence de la route centrale en rue,
5. que l'économie des moyens d'intervention constitue une attitude de soumission volontaire au bâti existant,

le jury décide, à la majorité des votes, de procéder au classement suivant :

- 1er rang : projet no 7 : 114329
- 2e rang : projet no 2 : 110801
- 3e rang : projet no 6 : 214431
- 4e rang : projet no 4 : 774830

Il répartit la somme de Fr. 12'000.-, mise à disposition pour l'attribution de prix, et complétée par le montant de Fr. 3'000.- (pour d'éventuels achats) que le maître de l'ouvrage décide d'ajouter à la planche des prix, comme suit :

- 1er prix : projet no 7 : 114329 Fr. 4'500.-
- 2e prix : projet no 2 : 110801 Fr. 4'000.-
- 3e prix : projet no 6 : 214431 Fr. 3'500.-
- 4e prix : projet no 4 : 774830 Fr. 3'000.-

VII RECOMMANDATION

Le jury souhaite que le maître de l'ouvrage attribue un mandat à l'auteur du premier prix (projet no 114329) afin qu'il établisse un plan de synthèse (plan directeur d'aménagement du quartier) dans le sens des conclusions et des considérants du jury.

Le jury se tient à disposition du maître de l'ouvrage pour le conseiller dans cette deuxième phase.

Ayent, le 24 mars 1983

Le Jury : Président : Bernard ATTINGER :
 Membres : Jean STEIGER :
 Gotfried TRITTEN :
 Charles-André MEYER :
 André MEILLARD :
 Suppléants : François KUONEN :
 André SAVIOZ :

Handwritten signatures of the jury members, including Bernard Attinger, Jean Steiger, Gotfried Tritten, Charles-André Meyer, André Meillard, François Kuonen, and André Savioz.

* * * * *

VIII OUVERTURE DES ENVELOPPES

- no 7 : 114329 . Jean-Gérard Giorla, arch. EPFL/SIA,
à Sierre
coll. Annamaria Linx, arch. EPFL/SIA
Pierre Marquet 1^v
- no 2 : 110801 . Michel Clivaz et Yves Coppey, arch. EPFZ/SIA,
à Sion 2^v
- no 6 : 214431 . Jacques Widmann, arch. SIA, urb. FUS
Nadine Widmann 3^v
Ami Delaloye, arch. SIA, urb. FUS,
à Sion
- no 4 : 774830 . John Chabbey et Michel Voillat, arch. EPFL/SIA,
à Martigny 4^v
- no 1 : 154230 Pierre Cagna, arch. EPFL,
à Sion
- no 3 : 761640 Patrice Gagliardi, arch. EPFL/SIA
Christophe Amsler, arch. EPFL/SIA,
à Sion
- no 8 : 103300 Michel Zufferey, arch. EPFL/SIA,
à Sierre
coll. Max Perruchoud, arch. ETS
circulations : Charly Quinodoz, ing. EPFZ/SIA,
à Sierre
- no 5 : 217835 Clément Travelletti,
à Ayent

* * * * *